
COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 18 FEVRIER 2024

DE L'ASSOCIATION AAPPMA PONT-AVEN/NIZON

AAPPMA PONT-AVEN/NIZON
30 Côteau de Keramperchec
Chez M. Charles Henri NOBLET
29930 – PONT-AVEN

aappma.pont-aven@orange.fr <http://www.avenpechebretagne.com/>

Nombre de membres présents : 22

Nombre de pouvoirs : 1

◆◆◆

ORDRE DU JOUR

- ❖ Rapport moral du Président (avec approbation)
- ❖ Rapport financier du trésorier (avec approbation)
- ❖ Présentation du budget prévisionnel (avec approbation)
- ❖ École de pêche à la mouche – bilan 2023 et perspectives 2024 (présentation Philippe Billochon)
- ❖ Entretien et gestion des cours d'eau Aven/Moros – Bilan 2023 et perspectives 2024 après les différentes tempêtes
- ❖ Élection du nouveau CA issu de la fusion des CA de l'AAPPMA de Pont-Aven, Nizon et de l'association « Les pêcheurs de Concarneau ».
- ❖ Élection du nouveau bureau de la nouvelle association
- ❖ Adoption des nouveaux statuts de notre association
- ❖ Questions diverses.

◆◆◆

Le 18 février 2024, à Pont-Aven, les membres de l'association AAPPMA Pont-Aven/Nizon sont réunis à la Longère de Nizon en Assemblée générale ordinaire sur convocation du président datée du 31 janvier 2024. Les documents suivants ont été joints à la convocation :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Budget prévisionnel

L'Assemblée est présidée par M. Charles NOBLET, président de l'association.

Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. Philippe BILLOCHON, secrétaire de l'association.

◆◆◆

La séance est ouverte à 10H15

OUVERTURE

Charles Noblet, Président de l'association, ouvre la séance et propose 1 minute de silence en mémoire de Jean-Marie Lebret, ancien Maire de Pont-Aven, qui a été un partenaire attentif aux idées et aux travaux initiés par notre association.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Présenté par Charles NOBLET

Le président relate les actions effectuées en 2023

Travaux sur les rivières : notre action s'est portée uniquement sur l'Aven et nous a demandé un très gros travail en aval de Pontoret, en aval du réservoir de Moulin Goël et du Moulin du Hautbois jusqu'au barrage du Plessis. Sur le Moros les travaux prévus en 2023 ont été annulés à cause de la tempête Ciaran.

Actions vers les adultes : séances de montage à la longère de Nizon et de lancer chez Jacques Quénéhervé.

Actions vers les enfants : continuation des ateliers au collège de Park Moor. Toutefois modification du rythme des séances qui se tiennent depuis la rentrée le mercredi matin et non plus en inter-classe. En revanche, l'activité en lien avec *Plassojeunes*. N'a pas été reconduite à la rentrée.

Le président évoque le nombre de cartes vendues à savoir 164 adhérents. Augmentation du nombre chez les femmes et diminution chez les enfants (*Plassojeunes*).

Le président s'exprime ensuite sur l'évolution administrative de l'association par sa fusion avec la toute nouvelle AAPPMA de Concarneau. Cette dernière, pour confirmer son existence, obtient les critères obligatoires grâce à cette fusion. Le nom change et devient AAPPMA Pont-Aven-Nizon/Concarneau.

Nous procédons, lors de cette AG, à l'élection d'un nouveau Conseil d'administration. Les nouveaux membres sont : Youn Le Cuir, Jean-Noël Thomas, Guy-Luc Devaux et Didier Picard. Ils sont élus à l'unanimité.

Le rapport moral est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Présenté par M. Louis TALLEC

Le rapport financier et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée approuve l'affectation du résultat à l'unanimité

VOTE SUR LE BUDGET PREVISIONNEL

Présenté par M. Louis TALLEC

Le budget prévisionnel est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité

VOTE SUR LES NOUVEAUX STATUTS

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité

AUTRES SUJETS ÉVOQUÉS

Ecole de pêche à la mouche (présenté par Philippe Billochon)

Nous avons suspendu, pour cette année, l'école de pêche dans le cadre de *Plassejeunes*, à la maison des jeunes de Pont-Aven. En effet, l'animateur Gaétan Martin, notre interlocuteur a quitté ses fonctions celui. Nous reprendrons contact avec son successeur.

Chez les adultes, grâce à la commission *Mouches*, les séances de montage et d'échanges de techniques se pérennisent. Dans ce cadre, nous avons participé à une animation mouche organisée par l'ABPM.

Restauration des cours d'eau :

AVEN

En 2023 les bénévoles ont réalisé 650 heures de travail d'intérêt général sur la rivière. Les différents chantiers sont les suivants :

- en aval de Pontoret rive droite : enlèvement de gros embacles jusqu'à la prairie de Monsieur Daniélou.
- En aval de Pontoret rive gauche : débroussaillage de la bege jusqu'au parcours privé de l'Eglise Blanche.
- Du moulin du Hautbois jusqu'à l'étang du Plessis : nettoyage des berges rive droite et rive gauche, enlèvement de gros embacles et abattage d'une trentaine d'arbres morts sur les îlots situés le long de la propriété de Monsieur Le Roy.
- Au dessus du moulin du Hautbois : restauration des berges, enlèvement de gros embacles jusqu'au parcours privé de l'Eglise Blanche.
- En aval de l'étang de Goël : enlèvement d'un gros chêne qui obstruait totalement le cours de l'Aven.

MOROS

Les travaux prévus sur le dernier trimestre 2023 ont été annulés suite à la tempête Ciaran et reportés au premier trimestre 2024.

Questions diverses :

A la demande de Y. Le Cuir, le président et le trésorier explique le mode de calcul pour l'évaluation du taux horaire de nos interventions sur les rivières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Le Président de séance

Charles NOBLET

Le Secrétaire de séance

Philippe BILLOCHON

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DE L'ASSOCIATION AGREEE DE PECHE
ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE
DE Pont-Aven, Nizon / Concarneau**

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale de l'AAPPMA DE Pont-Aven,
Nizon / Concarneau du 18/02/2024, à 11 Heures.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale de l'AAPPMA de Pont-Aven, Nizon
/ Concarneau adopte (à l'unanimité, ~~la majorité~~ (rayer la mention inutile)) les statuts
qui lui étaient soumis conformément à l'arrêté du 2 Juin 2023 fixant les statuts types des associations
agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

A Pont-Aven le 18.02.2024

Le Président,
M. Noblet Charles
Signature

Le Secrétaire,
M. Billaudon philippe
Signature

Le Trésorier,
M. Tallec Louis
Signature

